

# PERTE FINANCIÈRE



## Vos Avantages

- Pas de surcoût financier suite à une destruction totale ou à un vol du véhicule
- Vous pouvez commander un nouveau véhicule sans à-coups pour votre trésorerie

## Les "Plus" OVERLEASE

- Garantie intégrée dans vos loyers
- Interlocuteur dédié à votre prise en charge en cas de sinistre

## Principes

Cette assurance couvre le risque de perte financière due, à la destruction totale ou au vol du véhicule.

## Prestation

### La garantie intervient en cas :

■ D'accident, incendie, attentat, explosion ou cataclysme naturel survenant dans tous les pays non invalidés de la carte verte, lorsque le véhicule est jugé économiquement irréparable par l'expert ou lorsque le coût des réparations est égal ou supérieur à 80% de la valeur vénale.

■ De vol, lorsque le véhicule n'est pas retrouvé dans un délai de trente jours après la déclaration de vol auprès des autorités de police, ou s'il est retrouvé, lorsqu'il est jugé économiquement irréparable par l'expert ou lorsque le coût des réparations est égal ou supérieur à 80% de la valeur économique au jour du sinistre.

■ La Perte financière n'est ni un contrat d'assurance automobile obligatoire, ni une garantie destinée à couvrir les dommages subis par le véhicule. Le locataire doit avoir au jour du sinistre conformément à l'obligation qui lui est faite par les conditions générales du contrat de location, une assurance automobile qui couvre, outre sa responsabilité civile, le vol et l'incendie du véhicule.

Le montant de l'indemnité perçue est égal à la différence entre l'indemnité contractuelle réclamée au locataire et le montant de l'indemnité réglée par l'assureur dommage du locataire.

### Exemple d'indemnisation Perte Financière

Encours financier au jour du sinistre	Indemnisation Assureur (Valeur vénale)	Indemnisation Perte financière
14 464 euros	12 291 euros	2 173 euros

